Police municipale

Ville de
Kingersheim

493/2026

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 17 juillet 2026

Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière -huitième partie- signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu La demande du 17 juillet émise par l'entreprise MK TOITURE, située 6 rue du Cèdre, 68200 MULHOUSE

CONSIDERANT que dans le cadre de la livraison d'une toiture au domicile de Madame LISCH Aude, 22 rue de Hirschau à KINGERSHEIM (68260), il y a lieu de réglementer temporairement la circulation rue de Hirschau.

ARRETE

Article 1 – Le vendredi 24 juillet 2026, dans le créneau horaire compris entre 8h30 à 11h, la circulation sera fermée entre la rue du Château et la médiathèque rue de Hirschau, à KINGERSHEIM (68260.

Article 2 – Une déviation sera mise en place dans le sens Faubourg de Mulhouse vers le centre-ville par la rue du Château, et dans le sens centre-ville vers le Faubourg de Mulhouse, par la rue de Ruelisheim.

Article 3 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 – La police municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE KINGERSHEIM - Haut-Rhin -

Le Maire,

Laurent Riehe

2 Place de la Réunion - 68260 KINGERSHEIM
tél 03 89 62 56 74 - fax 03 89 57 47 35 - e-mail police.municipale@kingersheim.fr